

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture
et de la Ruralité, concernant
**Les conventions-cadres pour 2026
et les conventions-cadres pluriannuelles**

Interrogée précédemment sur les conventions-cadres relevant de vos compétences, vous m'aviez indiqué que les nouvelles conventions-cadres débuteraient à partir du 1^{er} janvier 2026, conformément à la décision du Gouvernement wallon.

Dans ce cadre, je souhaiterais faire le point avec vous sur ce dossier.

Madame la Ministre pourrait-elle me communiquer la liste des conventions-cadres relevant de ses compétences pour l'année 2026, ainsi que les montants qui y sont consacrés?

Madame la Ministre pourrait-elle préciser si certaines conventions-cadres sont conclues sur une base pluriannuelle et, dans l'affirmative, en indiquer la durée ainsi que les budgets alloués? Enfin, des subventions facultatives subsistent-elles pour l'année 2026 et, le cas échéant, Madame la Ministre pourrait-elle en préciser la nature et les montants?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Juin 2026]

La liste des subventions pluriannuelles qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2026 a été transmise aux Députés à la suite de la Commission de décembre 2025 relative au budget initial 2026. Cette liste reste bien d'actualité.

À l'heure actuelle, les conventions-cadres sont en cours de rédaction à la suite de l'adoption par le Gouvernement d'un modèle d'arrêté ministériel pour l'octroi des subventions pluriannuelles. Ce document fait partie de la réforme des subventions facultatives portée par le Ministre-Président.

Concernant l'octroi de subventions facultatives non pluriannualisées, cela demeure possible selon le cadre adopté par le Gouvernement le 10 avril 2025. Ces subventions peuvent être octroyées tout au long de l'année en fonction des projets.

Par ailleurs, comme l'honorable membre le sait certainement, dans la réforme portée par le Ministre-Président, un projet de cadastre des subventions facultatives est en cours.